

## **CEC 1480-1484**

### **XI. La célébration du sacrement de pénitence**

*Comme tous les sacrements, la pénitence est une action liturgique. Tels sont ordinairement les éléments de la célébration : salutation et bénédiction du prêtre, lecture de la Parole de Dieu pour éclairer la conscience et susciter la contrition, et exhortation à la repentance ; la confession qui reconnaît les péchés et les manifeste au prêtre ; l'imposition et acceptation de la pénitence ; l'absolution du prêtre ; louange d'action de grâces et envoi avec la bénédiction du prêtre.*

Le sacrement de la pénitence peut aussi avoir lieu dans le cadre d'une célébration communautaire.

En des cas de nécessité grave (danger de mort), on peut recourir à la célébration communautaire de la réconciliation avec confession générale et absolution générale.

*La confession individuelle et intégrale suivie de l'absolution demeure le seul mode ordinaire par lequel les fidèles se réconcilient avec Dieu et l'église, sauf si une impossibilité physique ou morale dispense d'une telle confession<sup>1</sup>. Ceci n'est pas sans raison profonde : le Christ agit en chacun des sacrements, il s'adresse personnellement à ceux qui les reçoivent. La confession personnelle est donc la forme la plus significative de la réconciliation avec Dieu et avec l'Église.*

---

<sup>1</sup> CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN, *Rituel de la pénitence*, n. 31.